

# Chirurgiens-dentistes : la nouvelle grille des salaires 2021 est sortie



© 2021 Les Echos Publishing

La revalorisation des salaires des cabinets dentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021 implique différentes modifications :

- les postes qualifiés (emplois d'aide, d'assistant dentaire, de secrétaire technique et de prothésiste dentaire) se voient appliquer une augmentation de 2,2 % du taux horaire minimum ;
- les postes non qualifiés (réceptionniste-hôte d'accueil, personnel d'entretien et personnels en contrat de professionnalisation) appliquent uniquement la revalorisation du Smic, soit 0,99 %. Le brut horaire est donc porté à 10,25 € (au lieu de 10,15 € en 2020).

La prime de secrétariat et la mention complémentaire étant calculées à partir du salaire de base de l'assistant dentaire, elles sont, elles aussi, automatiquement revalorisées.

**À noter** : quelques modifications sont également intervenues concernant les charges sociales.

[Arrêté du 25 janvier 2021, JO du 3 février](#)

© 2021 Les Echos Publishing